

Date de la séance

Le 29 avril 2026

Date de convocation

Le 23 avril 2026

Date de publication

Le 23 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	10
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-04-50

**OBJET :**

**Affectation des résultats  
de l'exercice 2025**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-six**

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE,  
Christophe LELAÏT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE,  
Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

**Procurations :**

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL

Christophe DEBUSNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Jerôme FENAÏLLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE

Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

**Excusé :**

**Absents** : Gilles STUDNIA

**Secrétaire de séance** : Agnès TABARY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** le compte financier unique 2025 approuvé précédemment,

**CONSIDERANT** que le résultat de clôture du budget principal se présente comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 503 114,60	12 099 639,00	16 602 753,60
	Recettes réalisées (1)	B	751 330,20	12 509 532,92	13 260 863,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 594 388,52	15 077 889,99	23 672 278,51
	Dépenses réalisées (1)	E	1 452 708,34	10 795 446,14	12 248 154,48
	Restes à réaliser	F	142 181,32	0,00	142 181,32
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-701 378,14	1 714 086,78	1 012 708,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 091 273,92	2 978 250,99	7 069 524,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G+H	3 389 895,78	4 692 337,77	8 082 233,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-142 181,32	0,00	-142 181,32
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	3 247 714,46	4 692 337,77	7 940 052,23

**CONSIDERANT** l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date du 15 avril 2026 ;

**ENTENDU** l'exposé d'Adriano BALLARIN, Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'affecter et de reprendre les résultats 2025 pour le budget principal de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Réalisations de l'exercice	10 795 446,14	12 509 532,92
	Reports de l'exercice 2024 (002)		2 978 250,99
	Total	10 795 446,14	15 487 783,91
	<b>Excédent ou déficit (-) de fonctionnement</b>		<b>4 692 337,77</b>
Section d'investissement	Réalisations de l'exercice	1 452 708,34	751 330,20
	Reports de l'exercice 2024 (001)		4 091 273,92
	Total	1 452 708,34	4 842 604,12
	<b>Excédent ou déficit (-) d'investissement</b>		<b>3 389 895,78</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026	Section d'investissement	142 181,32	0,00
	<b>Excédent ou déficit (-)</b>		<b>-142 181,32</b>
<b>Besoin de financement</b>			<b>-142 181,32</b>

Affectation en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	4 692 337,77
Reprise du solde d'exécution 2025 section d'investissement (crédit c/001)	3 389 895,78

Le résultat sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire 2026 au Budget Primitif 2026.

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..... 07/05/26
- Document rendu exécutoire le .....

Le Président  
Vincent GAY


